

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213702038-20221019-CM2022-105m-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

Publication : 10/11/2022

Convocation envoyée le	13.10.22
Nombre de conseillers en exercice	23
Nombre de présents	17
Nombre de votants	23

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mesdames GARRIGUE, AVRY, HUBERT, PIERROT, BOUCHERY, NERISSON, LAURE et PREZELIN.
Messieurs DUMENIL, RIOT, LELIEVRE, PINAULT, MARTIN, DUPONT, FULNEAU, MALBRANT et DAUBIGIE.

Absents ayant donné procuration : Madame ROBÉ à Madame HUBERT ; Monsieur THIRY à Monsieur FULNEAU ; Madame BARONI à Monsieur RIOT ; Madame DUPETY à Monsieur DUMENIL ; Monsieur ORSONI à Madame AVRY ; Monsieur PRIETO à Monsieur MALBRANT.

Le quorum étant atteint, Monsieur Valentin DUPONT est désigné en tant que secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Budget de la Commune - Décision Modificative n° 2

Suite au vote du budget 2022 par le Conseil Municipal en date du 30 mars 2022 et à la décision modificative n° 1 votée par le Conseil Municipal en date du 28 juin 2022, une nouvelle décision modificative est nécessaire afin de prendre en compte les dépenses déjà réalisées et ajuster le budget pour les dépenses de fin d'année.

La Commission « Finances-Gestion » a émis un avis favorable à cette DM en date du 4 octobre 2022.

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022-14 en date du 30 mars 2022, approuvant le budget primitif 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2022-69 en date du 28 juin 2022, approuvant la décision modificative n° 1,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances-Gestion » en date du 4 octobre 2022,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Dimitri FULNEAU, Adjoint en charge des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 1) **ADOpte** la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2022, telle que détaillée dans le tableau ci-dessous.
- 2) **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce dossier.

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art	Libellé	Montant	Chap	Art	Libellé	Montant
011		Charges à caractère général	47 033.17 €	013		Atténuations de charges	15 000.00 €
012		Charges de personnel et frais assimilés	- 3 000.00 €	70		Produits des services, du domaine et ventes...	- 1 376.44 €
65		Autres charges de gestion courante	6 001.05 €	73		Impôts et taxes	37 864.27 €
67		Charges exceptionnelles	- 3 100.00 €	74		Dotations et participations	- 14 782.97 €
023		Virement à la section d'investissement	650.00 €	75		Autres produits de gestion courante	3 000.00 €
				77		Produits exceptionnels	7 879.36 €
		Total	47 584.22 €				47 584.22 €

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
Opé / Chap	Art	Libellé	Montant	Opé / Chap	Art	Libellé	Montant
021		Espaces verts	- 5 108.46 €	029		Travaux de voirie	- 2 000.00 €
029		Travaux de voirie	- 27 708.00 €	047		Réserves foncières	5 000.00 €
047		Réserves foncières	- 2 974.83 €	057		Matériel administratif	706.99 €
057		Matériel administratif	3 193.10 €	058		Matériel écoles et petite enfance	16 000.00 €
058		Matériel écoles et petite enfance	20 299.25 €	060		Travaux bâtiments communaux	- 164.63 €
059		Matériel divers	- 4 462.80 €	071		Chapelle St Georges	- 13 667.23 €
060		Travaux bâtiments Communaux	- 23 823.06 €	130		Pôle Vodanum	59 263.00 €
071		Chapelle St Georges	- 31 727.47 €	133		Création passerelle Vodanum	- 46 224.75 €
073		Travaux groupe scolaire	- 375.25 €	134		Aménagement de cheminements doux le long Bédoire	- 6 741.42 €
108		Mairie	14 529.80 €	135		Marché hebdomadaire	- 2 000.00 €
119		Médiathèque - Acquisition d'ouvrage	- 3 500.00 €	137		Vidéoprotection	- 1 253.80 €
130		Pôle Vodanum	4 421.24 €	139		Maison 7 rue du dr Lebled	- 2 000.00 €
133		Création passerelle Vodanum	1 488.57 €	140		La Terrasse	- 10 213.68 €
134		Aménagement de cheminements doux le long Bédoire	22 786.86 €	141		Eglise	- 6 485.92 €
135		Marché hebdomadaire	- 1 466.40 €	16		Emprunts et dettes assimilées	300.00 €
136		Chemin de la Chicane	41 690.00 €	024		Immobilisations corporelles	- 6 900.00 €
139		Maison 7 rue du dr Lebled	135.34 €	21		Produits de cessions d'immobilisations	91.90 €
140		La Terrasse	5 930.70 €				
141		Eglise	- 8 614.28 €				
142		La Lanterne	- 13 095.75 €				
020		Dépenses imprévues	- 7 908.10 €				
		Total	- 16 289.54 €			Total	- 16 289.54 €
		TOTAL GENERAL	31 294.68 €			TOTAL GENERAL	31 294.68 €

	Transmis au représentant de l'Etat le	10.11.22
	Reçu par le représentant de l'Etat le	10.11.22
	Publié le	10.11.22
	ACTE EXECUTOIRE	

Pour extrait conforme, le 09 novembre 2022
 Pour le Maire absent,
 L'Adjoint suppléant,

Jean-Pierre RIOT



Le Secrétaire de Séance,

Valentin DUPONT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le Contrôle de Légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication ou notification) auprès du Tribunal Administratif d'Orléans